

Quel diagnostic pour quel bien ... ?

	Vente		Location	Durée de validité	
	Maison Individuelle	Copropriété			
		Lot privatif			Parties communes
Loi Carrez/ Loi Boutin	dans tous les cas		superficie habitable	A chaque transaction	
Plomb	si construction antérieure à 1949			<ul style="list-style-type: none"> Absence plomb : durée illimitée Présence plomb : vente - 1 an location - 6 ans 	
Amiante	si permis de construire < 1/07/1997	en l'absence de DTA (*) existant	si FCFP (*) ⁽⁵⁾	Illimitée si 0 travaux	
Termites	si Arrêté Préfectoral ⁽¹⁾	<i>recommandé</i>			
RNT *	dans tous les cas			6 mois	
Gaz	si installation > 15 ans sauf exception ⁽²⁾			3 ans	
Electricité	si installation > 15 ans sauf exception ⁽³⁾				
DPE *	sauf exception ⁽⁴⁾		dans tous les cas	10 ans	

* **Lexique** : **RNT** = Risques Naturels & Technologiques – **DPE** = Performance Energétique – **DTA** = Diagnostic Technique Amiante – **FCFP** = Flocages, calorifugeages, faux plafonds

⁽¹⁾ **Vaucluse** : Arrêté Préfectoral du 4 juin 2002

Sont concernées les communes d'Ansois, Avignon, La Bastidonne, Bollène, Bonnieux, Buisson, Cabrières d'Avignon, Cadenet, Caumont, Cavailon, Chateauneuf de Gadagne, Cheval-Blanc, Courthézon, Cucuron, Entraigues sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse, Gargas, Isle sur la Sorgue, Jonquerettes, Lacoste, Lagnes, Lamotte du Rhône, Lauris, Lourmarin, Ménerbes Mérindol, Mirabeau, Mondragon, Morières les Avignon, Mornas, Oppède, Pernes les Fontaines, Pertuis, Le Pontet, Puget sur Durance, Puyvert, Rasteau, Roaix, Robion, La Roque sur Pernes, Saint Roman de Malegarde, Saint Saturnin les Avignon, Saumane, Sorgues, Les Taillades, Le Thor, La Tour d'Aigues, Uchaux, Vaison la Romaine, Vaugines, Vedène, Velleron, Villedieu, Villelaure, Visan.

Gard - Bouches-du-Rhône : Arrêté Préfectoral pour l'ensemble du territoire du département

⁽²⁾ Un rapport QUALIGAZ < 3 ans tient lieu de diagnostic Gaz

⁽³⁾ Un rapport CONSUEL < 3 ans tient lieu de diagnostic Electricité

⁽⁴⁾ **Sauf** : constructions provisoires prévues pour < 2 ans, bâtiments indépendants d'une SHOB < 50 m², bâtiments à usage agricole ou artisanal ou industriel, lieux de culte, monuments historiques.

⁽⁵⁾ lots de copropriété uniquement

DIAGEO 84
Diagnostics immobiliers

Groupement de Géomètres Experts Fonciers

membres de



au service du diagnostic immobilier

Votre interlocuteur privilégié :

SCP DUPIN-RICHAUD

Géomètres-Experts Fonciers
Diplômés Par Le Gouvernement

**1052, boulevard Jean Guigues
84120 PERTUIS**

Tél : 04.90.79.15.65 - Fax : 04.90.68.14.72
n° Indigo : 0825.847.2434

Amiante

Plomb

Termites

Gaz

Electricité

Performance Energétique

Risques Naturels et
Technologiques

Loi Carrez

Surface habitable

Prêts PAP-PTZ

Loi Boutin

ET Copropriété

**LA SOLUTION GLOBALE
par le
GEOMETRE-EXPERT FONCIER**



